

Publication immédiate

Les abris temporaires et les accumulations de neige : prudence!

**Sherbrooke, le 23 février 2009** – L'an dernier, la saison hivernale a été particulièrement généreuse en précipitations de neige. Certaines structures d'édifices ont été menacées par cette charge supplémentaire et des effondrements ont malheureusement été la cause de décès et de blessures. À cet égard, êtes-vous conscients que la neige et la glace accumulées peuvent également augmenter les risques d'effondrement des abris temporaires, tels que les abris d'auto?

Au cours des deux derniers hivers, le Québec a connu quelques traumatismes et au moins deux décès attribuables à l'effondrement d'un abri temporaire. Aussi, l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie appelle la population à la prudence en ce qui concerne l'installation et le déneigement des abris temporaires en toile.

Il n'existe pas actuellement de norme canadienne de construction qui régit ce type de structure légère recouverte en toile. Néanmoins, la fabrication de ces abris est généralement réalisée de façon à répondre à nos conditions hivernales. Il faut cependant suivre les recommandations des fabricants afin d'assurer une installation sécuritaire. Voici quelques recommandations tirées d'une enquête de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) et des conseils d'installation de fabricants :

- L'abri ne devrait pas être installé à moins de 1,2 mètre d'un bâtiment afin d'éviter les accumulations de neige balayée par le vent ou tombée d'un toit en hauteur. La neige qui s'accumule sur l'abri et les côtés de la structure peut surcharger l'abri au-delà de sa capacité et causer un effondrement.
- La toile devrait être tendue afin de faciliter la glisse de la neige sur l'abri. La toile et les ancrages devraient être vérifiés périodiquement, car les conditions météorologiques peuvent créer un relâchement.
- On ne doit pas installer de pièces de bois, de panneaux de vinyle ou d'autres matériaux entre la structure et le recouvrement de toile, car ces modifications peuvent causer un poids excessif et endommager la toile.
- On doit éviter l'accumulation de glace ou de neige sur le toit de l'abri.
- Et surtout, le déneigement de l'abri ne devrait jamais se faire de l'intérieur. Lorsque l'abri est surchargé de neige, une pression additionnelle sur la structure, même légère, peut provoquer son effondrement. On doit plutôt déneiger l'abri par l'extérieur. Il faut également éviter les objets pointus qui peuvent endommager la toile. Un râteau de déneigement de toiture est recommandé.

Par ailleurs, la toile a une durée de vie limitée. Avant le remisage du printemps, prenez quelques instants pour vérifier les coutures et les points d'usure.

Pour en savoir davantage sur l'entretien des abris temporaires, n'hésitez pas à contacter un détaillant d'abris de toile de la région. Pour obtenir de l'information générale sur des pratiques sécuritaires de déneigement de toiture, nous recommandons le site Internet de la CSST à l'adresse : [www.csst.qc.ca](http://www.csst.qc.ca)

- 30 -

Source : Yan Quirion, conseiller en communication  
Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie  
819 829-3400, poste 42209

Source d'information : Communiqué produit par l'Agence de la santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue